

**COMMUNE
DE MONTÉLIER**
Département de la Drôme
Canton de Valence II

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

N° DELIB_2024_59

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Date de convocation du Conseil Municipal : 10/12/2024

Présents : MM. VALLON, AUBERT, BRUNET, DELOLY, ESTEVES, GREGOIRE, HERVIUO, JULIEN, LAURENT, VARACCA, VIOSSAT, MMES BLANC M. Françoise, MAIRE, PERROT, RIVATON.

Excusés ayant donné pouvoir : MME BLANC Christine (pouvoir à Mme BLANC M. Françoise), GLAZKOFF (pouvoir à M. VARACCA), PACHOUD (pouvoir à M. BRUNET), RACHON (pouvoir à M. JULIEN).

Excusés : MMES COUTURIER, LAURENCO, NAZZI, ORAND, TANIOS, et MM BOINOT, CALLEJA, GUILHOT.

Secrétaire de séance : M. ESTEVES

Objet : Renouvellement du PEDT et Plan mercredi 2024/2027

Domaine d'intervention : 9-1- autres domaines de compétences de la commune

Depuis la rentrée de septembre 2018, tous les élèves bénéficient d'horaires à l'école sur 4 jours de classe par semaine. Le mercredi est alors un temps essentiel pour les enfants, temps leur permettant de se reposer, de réaliser du travail scolaire et d'avoir des activités sportives, culturelles et de découverte de la nature.

Afin de répondre aux besoins de garde des familles, la commune propose un centre de loisirs les mercredis toute la journée. Sur ce temps plus long, il sera possible aux enfants de développer leurs compétences psychosociales, de découvrir leur territoire, de construire des relations riches et diversifiées avec le monde adulte.

Ce temps périscolaire devra être articulé le plus harmonieusement possible avec les autres temps de l'enfant et notamment le temps scolaire.

C'est la raison pour laquelle il est proposé que la commune s'engage dans le renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEDT) qui a pour but de tirer parti de toutes les ressources du territoire et d'offrir durant les temps périscolaires des activités diversifiées, complémentaires aux projets des écoles, dans un parcours éducatif cohérent et de qualité, tout en bénéficiant d'une participation financière plus élevée de la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est proposé de valider le Projet Educatif Territorial élaboré pour les années 2014-2027 dans le cadre du PEDT et Plan mercredi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le PedT et Plan mercredi 2024/2027 proposé,
- **Autorise** le Maire à signer la convention relative au PEDT et Plan mercredi 2024/2027, ainsi que tout avenant à la convention,
- **Autorise** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 18/12/2024

Le Maire,



Bernard VALLON